



Compte rendu de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » du 05/07/2011 à Saints

Le mardi 5 juillet 2011 à 10h00, la commission «eau potable et gestion de la ressource en eau» du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à salle polyvalente de Saints, sous la direction du Président de la Commission Locale de l'Eau, M. REVOILE.

Etaient présents :

Date de la convocation : 17/06/2011

Nom	Structure
M. REVOILE Roger	Président de la CLE du SAGE des Deux Morin / Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin
M. JAMET Serge	SIA de Chauffry St Siméon St Rémy La Vanne
M. HUBERT Joël	Mairie de Saints
Mme RIBEYRE Anne	Marne Nature Environnement
Mme BIDEL Améline	Chambre d'Agriculture de la Marne
M. PLACE JACQUES M. CAUDY Olivier	Conseil Général 77 - Direction de l'eau
M. STEINMANN Emmanuel	DRIEE d'Ile de France

Nom	Structure
M. GUISEFFI Angelo M. MEUNIER Baptiste Mme HELIN Christine M. HOMBOURGER Loïc	Direction départementale des Territoire de Seine et Marne
M. JACQUET Arnaud Mme RIVOIRE Emilie Mme CHARDENON Anastasia	Geo-Hyd

Absents excusés : M.POUPINEL Didier, Mairie de Talus St Prix / Mme HOUeix Klaire, Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques 77/ M. GARCHER René, Mairie d'Esbly / Mme REYNAUD Anne, Aquif'Brie.

Ordre du jour :

- Point sur la sécheresse
- Présentation des premiers éléments concernant les tendances du territoire

M. Revoile remercie la commune de Saints de nous accueillir dans sa salle polyvalente.

Le diagnostic du SAGE a été validé par la CLE en mai dernier. La phase suivante : la phase « tendances », consiste en une projection dans le futur en estimant les tendances d'évolution des usages et de leurs impacts sur le milieu naturels en tenant compte de l'évolution démographique, de l'urbanisation et des pressions anthropiques, de l'évolution des activités économiques (agricultures, industries, artisanat..) et de loisirs, de la mise en œuvre des politiques engagées et des grands travaux d'aménagement.

Ces grandes tendances d'évolution permettent ainsi de décrire un état probable de la ressource et des milieux dans 5-10 ans, d'identifier les enjeux non satisfaits pour pouvoir travailler d'avantage sur ces points et ainsi définir la plus value du SAGE.

Cette phase est réalisée par le bureau d'études Geo-Hyd/SCE (SCE travaille d'avantage sur l'aspect économique) qui nous présentent les premiers éléments des tendances du territoire suite aux entretiens réalisés avec une quinzaine d'acteur.

Le power point présenté lors de cette réunion est joint à ce compte rendu.

1/ Point sur la sécheresse

Depuis la loi sur l'eau de 1992, le Préfet a la possibilité de prendre des mesures pour prévenir la sécheresse via un arrêté cadre sécheresse. Cet arrêté définit les seuils d'alerte, crise et crise renforcée et les mesures de restriction. Les services de l'état suivent le niveau des aquifères et des cours d'eau et établissent un bulletin d'étiage toute les 2 semaines. Ce bulletin est disponible sur internet.

La faible pluviométrie en avril et mai a entraîné une diminution brusque des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes. Toutefois la situation est un peu moins dramatique qu'en 2010 du fait qu'en 2011 la recharge hivernale des nappes a été un peu plus importante.

Les précipitations de juin ont soulagé les débits de certains cours d'eau mais n'ont pas rechargé les nappes.

La situation actuelle est donc critique et est à surveiller. Les probabilités de passer sous les seuils de crise et crise renforcée d'ici la fin de l'été sont fortes.

Restrictions en vigueur :

Champigny est (sud du territoire du SAGE (Provinois + La Ferté Gaucher)) : situation de crise

Sur le Grand Morin, il n'y a pas de mesures de restriction actuellement. (le seuil d'alerte a été franchi en mai mais les précipitations de juin ont augmenté les débits). Toutefois la situation reste à surveiller car les débits continuent à diminuer et la poursuite de cette tendance entrainera un franchissement du seuil d'alerte.

Une campagne de communication va être lancée prochainement en Seine et Marne. Des affiches expliquant clairement les restrictions d'usage aux particuliers, aux agriculteurs et aux industriels seront affichées en mairie.

2/ Présentation des premiers éléments concernant les tendances du territoire

Remarques concernant le développement du territoire

M. Jamet demande si le SDRIF a été pris en compte pour définir ses tendances.

M. Jacquet répond que oui.

Au vu des premiers éléments, les thèmes sur lesquels la dynamique locale est moins importante et où il y a moins d'actions engagées sont les pollutions diffuses et l'hydromorphologie.

Remarques sur l'aspect quantité

M. Jamet souligne également une baisse importante des consommations d'eau par habitant sans qu'aucune sensibilisation particulière n'ait été faite. Le coût du m³ d'eau serait principalement la cause de cette baisse. Cette baisse de consommation induit des revenus moindres pour les maîtres d'ouvrage qui voit la part des coûts de fonctionnement augmenter.

Le prix de l'eau varie fortement d'une commune. Ce prix est fonction de la taxe d'adduction et de la taxe d'assainissement.

M. Meunier informe que la DDT 77 étudie la possibilité de mettre en place une gestion volumétrique auprès des agriculteurs sur l'aval du Grand Morin où les étiages sont les plus marqués.

M. Jamet indique que sur l'aval du Grand Morin il y a très peu d'irrigants (environ une dizaine).

M. Jamet souligne que vu la nature argileuse et la profondeur des sols présents sur le bassin, l'irrigation n'est pas nécessaire sur le bassin. Une modification de l'assolement des cultures (supprimer la culture du maïs sur le bassin) permettrait de diminuer en partie les problèmes quantitatifs.

M. Place informe qu'en Seine et Marne, des diagnostics sont en cours. L'objectif est d'expertiser toutes les exploitations afin d'avoir une vue des pratiques culturales. Les résultats de cette étude ont été communiqués dans le groupe de travail du plan départemental de l'eau (PDE) 77. Le principe est de renforcer le conseil par le biais d'animateurs dédiés pour ces opérations sur les territoires prioritaires définis dans le premier PDE. En dehors de ces zones, la chambre d'agriculture exerce une activité de conseil « normale ».

M. Jamet indique que de nombreuses études de maillage sont en cours.

M. Meunier informe que le projet de maillage du Provinois ne déchargera pas les prélèvements sur la ZRE (zone de répartition des eaux) située au sud du territoire du SAGE. Le diaporama est à rectifier : Le secteur du SAGE n'est pas concerné par le classement en ZRE de la nappe de Champigny.

Une étude est en cours pour délimiter la nappe de la craie de la nappe de champigny et étudier les phénomènes nappes/rivières en présence.

Il y a de nombreuses fuites et résurgences d'eau sur le Petit et le Grand Morin qui ne sont actuellement pas connues.

Mme Ribeyre indique qu'il existe un projet d'alimentation des communes du bassin de la Superbe via le captage de Val des Marais. Ce projet aura probablement un impact sur la conservation des marais de St Gond puisque les prélèvements vont augmenter.

Remarques sur l'aspect qualité

M. Jamet fait remarquer que les quantités de produits phytosanitaires utilisées par les communes sont fonction de la longueur du réseau routier sur la commune. Les collectivités qui ont un faible réseau routier peuvent se permettre d'utiliser d'autres techniques de désherbage. Pour les communes qui ont un réseau routier important, l'utilisation de techniques alternatives demande des moyens humains et de temps très importants.

Le « zéro phyto » nécessite la réorganisation des services et du temps de travail, la formations des agents et la mutualisation de nouveaux matériels. Les communautés de communes doivent développer ces aspects.

La commune de Coulommiers a totalement réorganisé ses services et ses méthodes de travail.

M. Place informe qu'actuellement en Seine et Marnaise environ 50% des communes sont engagées dans une démarche de réduction de l'utilisation de phytosanitaires.

M. Jamet estime que la réforme de la PAC va pousser de nombreux agriculteurs à passer à l'agriculture biologique pour continuer à percevoir des subventions. La demande de la clientèle va également « booster » ce phénomène. Autour de Paris il n'y a pas de problème de débouchés de l'agriculture biologique.

Sur le volet agricole, l'amélioration de la situation nécessite un engagement de masse. Le problème sera alors de l'ordre du financier, tous les agriculteurs ne pourront pas recevoir de subvention.

M. Ribeyre informe que le captage de Montdement est équipé d'une usine de traitement à charbon actif.

M. Jamet se demande si les prélèvements effectués par les captages à proximité du territoire du SAGE ne vont pas influencer le niveau des nappes et impacter la capacité de prélèvement du territoire.

Mme Ribeyre s'inquiète du développement des activités pétrolières et notamment des gaz de schiste et de leurs impacts sur la qualité de l'eau. Crainte également sur le fait que beaucoup de canalisations sont situées dans les nappes : gaz, pétrole ...